

Hira Gari !

Facilitez le transport de vos patients !

A partir du 01/12/2024

Pourquoi prescrire un transport médical ?

- Amélioration de l'accès aux soins : vos patients se rendent à leurs rendez-vous facilement et sans obstacles,
- Augmentation de la fréquentation de votre cabinet : une meilleure accessibilité favorise un suivi médical régulier et attire plus de patients,
- Sécurité et confort : des professionnels formés garantissent un transport adapté et sécurisé.

Important à savoir :

- Privilégiez la prescription aller-retour pour simplifier la logistique et assurer le retour du patient,
- Des patients peuvent demander une prescription à leur arrivée : cela est nécessaire pour que le transporteur soit remboursé par la CSSM.

Une question ? www.hiragari.yt/faq/

Réservez sur www.hiragari.yt
ou Appelez le 02 69 50 60 24